



## Espagne **Vacances-Travail 2010**

Cette catégorie est destinée aux jeunes Espagnols souhaitant effectuer un séjour de découverte touristique et culturelle, tout en étant autorisés à travailler pour compléter leurs ressources financières (maximum 12 mois).

### **CONDITIONS DE PARTICIPATION :**

- être âgé(e) de 18 à 35 ans inclusivement à la date de réception de la demande
- être de nationalité espagnole et résider habituellement en Espagne
- être titulaire d'un passeport espagnol valide\*
- ne pas avoir déjà participé à cette catégorie de l'initiative *Experiencia Internacional Canadá*
- disposer d'un minimum de ressources financières (700€ / 1 000\$CAD par mois) pour les trois premiers mois du séjour
- avoir une assurance maladie/hospitalisation/rapatriement valide pour la durée du séjour (la preuve de cette assurance devra être présentée à un agent de l'Immigration à l'arrivée au Canada)

\* A la réception de votre demande, la validité de votre passeport doit être d'au moins 24 mois plus le délai total de traitement.

## CINQ ÉTAPES À SUIVRE POUR SOUMETTRE UNE DEMANDE :



**Lisez attentivement les instructions ci-dessous**  
**Dossier incomplet = Dossier refusé**

1. a) Télécharger et imprimer l'attestation de téléchargement. Veuillez la joindre en tant que page de couverture à votre demande.
  - b) Remplir à l'écran le formulaire EIC de 3 pages, l'imprimer en deux exemplaires, les signer et les dater.
  - c) Compléter le formulaire de déclaration à l'écran, l'imprimer, le signer et le dater.
2. Réunir les documents ci-dessous, dans l'ordre suivant :

a) **Premier exemplaire du formulaire EIC de 3 pages** dûment rempli, signé et daté avec :

- **2 photos d'identité** conformes aux exigences de Citoyenneté et Immigration Canada : [www.cic.gc.ca/francais/pdf/photospecs-f.pdf](http://www.cic.gc.ca/francais/pdf/photospecs-f.pdf).
- **Photocopie des pages d'identification de votre passeport** (nom, prénom, date et lieu de naissance, date d'émission et d'expiration). Lors de l'envoi de votre demande, la validité de votre passeport doit être d'au moins 24 mois plus le délai total de traitement affiché sur notre site. **Si vous devez renouveler votre passeport afin de répondre à cette exigence, veuillez faire cette démarche avant de soumettre votre demande.** Ne pas envoyer le passeport original.
- **Attestation de fonds pour les 3 premiers mois au Canada** (700€ ou 1 000\$CAD par mois). Vous pouvez faire remplir par votre banque l'«Attestation de fonds – Candidat(e)» ci-jointe ou fournir une attestation de votre banque signée, datée et tamponnée, reprenant ces informations.

Si une tierce personne vous prend en charge (ex. un parent, un tuteur légal, etc.), inclure :

  - l'«**Attestation de fonds – Tierce personne**» ou une attestation signée, datée et tamponnée par la banque justifiant que cette personne possède les ressources financières suffisantes pour assumer vos frais de subsistance pour les trois premiers mois de votre séjour au Canada
  - une **lettre d'engagement** signée par cette personne stipulant que cette dernière s'engage à vous prendre en charge financièrement durant cette période. Cette lettre doit être rédigée en français ou en anglais
  - une **photocopie de son DNI valide** ou des **pages d'identification de son passeport valide** (nom, prénom, date et lieu de naissance, date d'émission et d'expiration)

*L'attestation de fonds et la lettre d'engagement doivent dater de moins de 3 mois. Des photocopies lisibles sont acceptées. Veuillez en conserver une copie afin d'être en mesure de la présenter à votre arrivée au Canada.*

- **Curriculum vitae complet et à jour.** Veuillez préciser les dates de toutes vos expériences professionnelles et de vos formations ainsi que leur localisation (ville, pays). Ce document doit être rédigé en français ou en anglais
- b) **Second exemplaire du formulaire EIC de 3 pages (sans photo)** dûment rempli, signé et daté avec:
- **Formulaire de déclaration** dûment rempli, signé et daté
  - **Photocopie du reçu du paiement des frais de participation** par virement bancaire (ex : bordereau de virement, impression d'écran, etc.) Voir étape 3
  - **Vos coordonnées bancaires internationales** afin de nous permettre d'effectuer un remboursement, le cas échéant
  - **Lettre de motivation.** Cette lettre doit être rédigée en français ou en anglais.

**À noter :**

- Il est de votre responsabilité de vous assurer que les renseignements fournis dans le formulaire EIC et dans le formulaire de déclaration sont précis et exacts.
- Le formulaire EIC est le seul document à fournir en double exemplaire. Chacun des exemplaires doit comporter votre signature originale.
- La signature sur chacun des exemplaires de votre formulaire EIC ainsi que celle sur votre formulaire de déclaration devra correspondre à celle figurant dans votre passeport. Aucune autre personne ne peut signer ces documents à votre place.
- Les photocopies doivent être lisibles. Elles n'ont pas besoin d'être certifiées ou légalisées.
- Tous les documents doivent être rédigés en français ou en anglais ou accompagnés de leur traduction (en français ou en anglais). La traduction doit être faite par un traducteur professionnel qui devra y joindre sa carte de visite ou un document avec papier à en-tête.. Les documents n'ont pas à être certifiées.
- Nous gardons tous les documents soumis. Veuillez conserver une copie de votre dossier pour vos archives.
- L'Ambassade du Canada se réserve le droit de réclamer des justificatifs complémentaires et/ou de faire des vérifications additionnelles avant de prendre sa décision (ex. demander des documents originaux, contacter votre employeur potentiel, etc.).

Si une visite médicale est requise (ex. travail relié aux soins des enfants, à l'enseignement au primaire ou au secondaire, ou au domaine de la santé). Le Service Visas et Immigration de l'Ambassade du Canada en France vous enverra les instructions pour faire cette visite, suite à l'analyse de votre dossier. Les résultats de la visite médicale seront requis afin de compléter votre dossier.

Pour plus de détails : [www.cic.gc.ca/francais/information/medicaux/examen-medical-temp.asp](http://www.cic.gc.ca/francais/information/medicaux/examen-medical-temp.asp)

**3. Payer les frais de participation par virement bancaire. Aucun autre mode de paiement ne sera accepté.**

Pour connaître le **taux officiel** des frais de participation en euros, consultez le site de l'Ambassade du Canada en Espagne [www.espana.gc.ca](http://www.espana.gc.ca)

**Seul le montant indiqué sur ce site sera accepté.**

Puisque le montant est appelé à fluctuer et est mis à jour quotidiennement, veuillez vous assurer que votre paiement est celui en vigueur le jour de votre virement. Aucun autre montant ne sera accepté.

Voici les instructions que vous devez donner à votre banque :

Virement à : **PIJ - AMBASSADE DU CANADA**

Banque : **BRED Banque Populaire**, 66 Ave des Champs-Élysées, 75008 Paris

Pour un virement à partir d'un pays **autre que la France** :

Code IBAN (International Bank Account Number): **FR76 1010 7001 3800 5150 2268 847**

Code BIC (Swift) : **BREDFRPP**

Le virement doit obligatoirement mentionner vos **nom, prénom(s) et date de naissance ainsi que le numéro figurant sur votre attestation de téléchargement**. Le reçu doit être lisible, indiquer la date du virement et le numéro du compte dans lequel le virement a été effectué.

- 4.** Compléter la **liste de contrôle** et la joindre à la suite de l'attestation de téléchargement.
- 5.** Envoyer votre dossier complet à l'adresse suivante :

**Expérience Internationale Canada (ES-PVT 2010)  
Ambassade du Canada en France  
35, avenue Montaigne  
75008 Paris  
FRANCE**

Les demandes seront acceptées par courrier uniquement. Tous les dossiers envoyés par courriel, par télécopieur ou déposés en personne seront retournés sans être étudiés.

## ÉTAPES ET DÉLAIS DE TRAITEMENT :

Vous serez informé(e) par courriel de l'avancement de votre dossier en temps réel, de sa réception à l'Ambassade du Canada en France jusqu'à la fin du processus de traitement.

Votre demande de participation est étudiée à l'Ambassade du Canada en France en deux étapes : premièrement par l'Unité Mobilité des Jeunes (UMJ) et ensuite par le Service Visas et Immigration (SVI).

Pour connaître le délai de traitement actuel qui s'applique à votre dossier pour chacune des étapes, veuillez consulter notre site web : [www.espana.gc.ca](http://www.espana.gc.ca)

### ÉTAPE 1 : Unité Mobilité des Jeunes (UMJ)

Vous recevrez un courriel accusant réception de votre dossier.

L'Unité Mobilité des Jeunes étudiera votre demande de participation selon les instructions fournies précédemment ainsi que les éléments contenus dans l'Accord Canada-Espagne relatif aux échanges de jeunes.

#### a) Si votre demande est acceptée par l'Unité Mobilité des Jeunes :

Vous serez informé(e) par courriel de cette première acceptation.

- Votre dossier sera transmis au Service Visas et Immigration pour la seconde étape de l'analyse.

#### b) Si votre demande est refusée par l'Unité Mobilité des Jeunes :

Vous serez informé(e) par courriel de ce refus.

- Les frais de participation que vous aurez payés vous seront remboursés par virement bancaire sur le compte dont vous nous aurez fourni les coordonnées bancaires.

Vous recevrez un dernier courriel vous informant que le remboursement a été fait.

**RAPPEL : Toutes demandes incomplètes ou non-conformes seront refusées sans être étudiées.** Si vous souhaitez soumettre une autre demande de participation, vous devrez télécharger une **nouvelle** trousse car celle refusée ne sera plus valide.

## ÉTAPE 2 : Service Visas et Immigration (SVI)

Si votre demande de participation est acceptée par l'UMJ, elle sera ensuite étudiée par le Service Visas et Immigration selon la loi et les règlements de l'immigration canadienne.

### a) Si votre demande est acceptée par le Service Visas et Immigration :

- Une **lettre d'introduction** vous sera envoyée **par courriel** à l'adresse que vous aurez indiquée sur votre formulaire. (Aucune copie papier ne vous sera envoyée.) N'oubliez pas de vérifier vos courriels indésirables !

**Rappel** : vous devez être en mesure de présenter votre preuve d'assurance maladie/hospitalisation/rapatriement à un agent de l'Immigration, au moment de votre arrivée au Canada. Cette assurance devra être valide pour la durée de votre séjour.

### b) Si votre demande est refusée par le Service Visas et Immigration :

- Vous recevrez un courrier par voie postale expliquant les motifs du refus.
- L'Unité Mobilité des Jeunes vous remboursera les frais de participation que vous aurez payés. Vous recevrez le remboursement par virement bancaire sur le compte dont vous nous aurez fourni les coordonnées bancaires internationales.
- Vous serez informé(e) par courriel quand l'UMJ a débuté le processus de remboursement et vous recevrez un dernier message lorsque ce processus aura été terminé.

Le délai qui s'applique à votre dossier est celui affiché sur le site de l'Ambassade du Canada en Espagne le jour de réception de votre dossier à l'Unité Mobilité des Jeunes (défini par la date indiquée dans le courriel accusant réception de votre demande).

**Nous ne répondrons à aucune communication concernant l'état de votre dossier pendant ce délai.**

Si vous n'avez pas reçu de courrier ou de courriel vous informant de la décision de l'Ambassade après le délai annoncé sur notre site web ([www.amb-canada.fr/eic/delais](http://www.amb-canada.fr/eic/delais)), veuillez nous envoyer une alerte en remplissant le formulaire prévu à cet effet sur la page [www.amb-canada.fr/eic/attentereponse](http://www.amb-canada.fr/eic/attentereponse).

Le formulaire d'alerte est à utiliser UNIQUEMENT si le délai est dépassé.

### À noter :

- Votre lettre d'introduction sera valide 12 mois à partir de sa date d'émission. Elle vous indiquera la date limite à laquelle vous pouvez vous présenter à un port d'entrée au Canada pour obtenir votre permis de travail.
- Au port d'entrée, sur présentation de vos lettre d'introduction, passeport et preuve d'assurance, un agent de l'Immigration vous remettra votre permis de travail. Ce permis sera valide pour un maximum de 12 mois à partir de votre date d'entrée sur le territoire canadien.
- Vous pouvez entrer et sortir du Canada à votre gré pendant la validité de votre permis de travail. Si vous prévoyez vous rendre dans un pays tiers, assurez-vous de remplir les conditions d'entrée du pays dans lequel vous souhaitez vous rendre.
- Le permis de travail émis sous Vacances-Travail ne pourra être ni prolongé ni renouvelé.
- L'Ambassade du Canada ne dispose pas de listes d'emplois ou d'hébergement au Canada et ne peut vous fournir des informations sur les assureurs.

### **ATTENTION :**

**Il est déconseillé de prendre des dispositions définitives avant d'avoir reçu la lettre d'introduction (ex. achat de billet d'avion, etc.).**